

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la CASDDV au 1^{er} janvier 2020 :

- Validation de la convention entre la CASDDV et la commune pour la gestion de la compétence EAU par la commune, dans un cadre réglementé, pour 4 ans
- Autorisation donnée au maire, dans l'attente du vote des budgets 2020, d'assurer à compter du 1^{er} janvier 2020 le règlement des dépenses sur le budget annexe « délégation CASDDV » à hauteur des dépenses de fonctionnement et du quart des dépenses d'investissement du budget EAU 2019

- Validation d'une convention avec l'ATD (Agence Technique Départementale), pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de rénovation du centre-bourg
- Accord donné à la cession à un privé de la parcelle communale B 1743 (Aux Corbes) mais refus de vendre la B 1774 (A Deux Champs)
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (146.11 € sur le budget eau et 287 € sur le budget général), à la demande de la Trésorière de Saint-Dié-des-Vosges
- Approbation des travaux à réaliser sur le beffroi de l'église et demande d'aide financière aux subventionneurs potentiels.
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans les Vosges) du Syndicat mixte PETR du Pays de la Déodatie, du Syndicat intercommunal du secteur de Dompaire et de la commune de Baudricourt (canton de Mirecourt) ET à la modification de l'article 6 des statuts du SMIC afin de régler les problèmes récurrents de quorum

Information :

Une réunion publique de présentation de l'avant-projet de rénovation du centre du village, à laquelle sont conviés les Lavelinois, se tiendra MERCREDI 29 JANVIER 2020 de 19h à 20h30

Le 20 décembre 2019

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

